

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2026 à 20H30

Présents : M. LORCHEL Philippe, M. PONTILLE Michel, Mme MERET Colette, Mme CORGIER Chantal, M. RECORBET Patrick, Mme PIVOT Delphine, M. MARION Jérôme, M. MORET Fabien, Mme BERJAT Marion

Absents excusés : Mme GIRARD Myriam, M. FELIX Bertrand, M. CURIEUX Laurent, Mme SAUVAGEON-FILLON Amélie,

Mme MERET Colette a été désignée secrétaire de séance

Approbation du PV du 16.06.2026

1) Demande de subvention de l'Epicerie sociale

Le conseil municipal vote une subvention de 492.44€ à l'épicerie sociale pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention de l'OCCE et USEP la Fontaine

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

\*USEP la Fontaine : 490€

\*OCCE : 450€ pour futurs projets année scolaire 2026/2027

\*les crédits inscrits au budget 2026 pour les fournitures scolaires au C/6067 : 3 300€ pour 62 élèves soit 53.22€/élèves

Adopté à l'unanimité

3) Création d'un emploi permanent pour renfort garderie

Le conseil municipal décide la création d'un emploi permanent de 3/35h annualisé pour le renfort du matin à la garderie périscolaire, l'agent effectuera 1h/jour de 7h45 à 8h45.

Adopté à l'unanimité

4) Désignation d'un ambassadeur Géoparc Beaujolais

Le conseil municipal désigne M. RECORBET Patrick, ambassadeur Géoparc Beaujolais

Adopté à l'unanimité

5) Autorisation de signature de la convention de transfert de patrimoine éclairage public entre le syndicat mixte pour le développement et le rayonnement du lac des sapins et la commune de Ronno

M. le Maire indique au conseil que le parc d'éclairage public du Lac des Sapins, d'environ 150 points lumineux et situé sur les communes de Cublize et Ronno, est actuellement propriété de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et mis à disposition du Syndicat mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins (SMLS).

Ce parc est fortement vieillissant : de nombreux équipements ne fonctionnent plus, les pièces détachées ne sont plus disponibles sur le marché et les installations ne sont pas en LED.

Afin de permettre le renouvellement et la modernisation du parc d'éclairage public, les Parties conviennent du présent transfert de patrimoine aux communes, permettant à la Commune de contractualiser avec le SYDER pour la réalisation des travaux, la maintenance et l'exploitation courante, avec remboursement de l'investissement par le SMLS à l'issue de la réalisation des travaux et refacturation annuelle des coûts de fonctionnement.

La présente convention a pour objet le **transfert de propriété et de gestion des installations d'éclairage public** situées sur le site du Lac des Sapins et le territoire de la Commune, ainsi que les conditions de leur remise, d'entretien, de modernisation et de financement.

À compter de la signature de la convention, la propriété du patrimoine d'éclairage public est transférée à la Commune. Le SMLS ne sera plus responsable de ces installations après cette date, sauf stipulations contraires pour le suivi ou le remboursement.

Ladite convention stipule que la Commune mandate le SYDER pour réaliser la modernisation et le renouvellement de l'équipement puis assure les charges de fonctionnement et de maintenance du parc d'éclairage public du Lac des Sapins.

Les travaux de renouvellement et de modernisation ont été estimés pour Ronno à 138 800€. Le SYDER prend à sa charge 50%, il reste 73 050€ à la charge de la Commune. Cette charge serait supportée sur 15 ans pour un montant annuel de 5 442€ qui serait intégralement remboursée par le SMLS.

Le syndicat mixte rembourserait annuellement les investissements et les frais de fonctionnement à la Commune sur la base des justificatifs fournis par le SYDER.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **APPROUVE** à l'unanimité la convention de transfert de patrimoine entre la Commune et le Syndicat mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.
2. **CHARGE** M. le Maire de signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

#### 6) Questions diverses

\*M. le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par M. VIAL Ludovic, fils de Mme VIAL Yvonne née TOURNUS indiquant que sa maman souhaite vendre ces 5 parcelles de bois lui appartenant aux lieux-dits Monno et Fonteille.

Il se trouve que 3 de ces parcelles touchent celles de la commune et sur une de ces parcelles est érigée la croix de Monne que des bénévoles de la commune sont en train de réparer.

Une estimation a été demandée par M. Vial à un exploitant forestier : 6500€

Une autre demande d'estimation est en cours.

\*M. le maire indique qu'il a fait visiter le T2 du bâtiment de la cure et qu'il va être loué prochainement. Il restera 1 logement T3 à louer.

\*dates des prochaines réunions du conseil municipal : 15/09, 27/10 et 15/12.

\*point sur le bar/restaurant/cantine : M. le maire indique que le bar sera repris par Mme Suzanne GALLIEN à compter du 01.09.2026.

\*l'arrêté préfectoral du 21.07.26 indique une situation alerte renforcée sécheresse

La secrétaire de séance,  
MERET Colette



Le Maire,  
Philippe LORCHEL

